

Mise en oeuvre du  
protocole d'accord sur  
l'exercice du droit syndical

Organisme :  
(liste déroulante)

Date :

Année civile :

## Exercice du mandat syndical au plan local (Titre 2 du protocole d'accord du 1er février 2008)

Notice d'utilisation : la saisie se fait dans les cases jaunes.

Ce document est à renvoyer à l'UCANSS, par messagerie : [droitsyndical@ucanss.fr](mailto:droitsyndical@ucanss.fr)

CLIQUEZ sur l'un des chapitres ci-dessous pour accéder à l'onglet correspondant :

Art. 8.21	<a href="#">Autorisations d'absence pour le fonctionnaire appartenant à un syndicat</a>
Art. 8.22	<a href="#">Nb de jours d'absence pour le fonctionnaire appartenant des instances statutaires des organismes créés par les organismes syndicaux nationaux (AREPOS, CPLOS, UNGLOS, ...)</a>
Art. 8.23	<a href="#">Nb de jours de participation à des congrès</a>
Art. 8.23	<a href="#">Nb de jours de participation à des congrès</a>
Art. 8.32	<a href="#">Crédit d'heures conventionnel supplémentaire des délégués syndicaux</a>

Date :

Année civile :

Mise en oeuvre du  
protocole d'accord sur  
l'exercice du droit syndical

## Exercice du mandat syndical au plan local (Titre 2 du protocole d'accord du 1er février 2008)

*Notice d'utilisation : la saisie se fait dans les cases jaunes.*

*Ce document est à renvoyer à l'UCANSS, par messagerie : [droitsyndical@ucanss.fr](mailto:droitsyndical@ucanss.fr)*

[CLIQUEZ ici pour revenir au MENU](#)

		Crédit annuel consommable	Crédit annuel consommé	Crédit annuel restant
<b>Art. 8.21</b>	<b>Autorisations d'absence pour le fonctionnement du syndicat</b>	0	0	0
		SPECIMEN		

Date :

Mise en oeuvre du  
protocole d'accord sur  
l'exercice du droit syndical

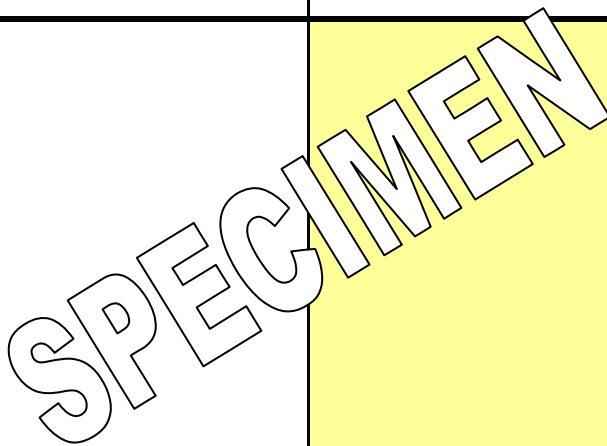
Année civile :

## Exercice du mandat syndical au plan local (Titre 2 du protocole d'accord du 1er février 2008)

*Notice d'utilisation : la saisie se fait dans les cases jaunes.*

*Ce document est à renvoyer à l'UCANSS, par messagerie : [droitsyndical@ucanss.fr](mailto:droitsyndical@ucanss.fr)*

[CLIQUEZ ici pour revenir au MENU](#)

		Crédit annuel consommé
Art. 8.22	Nb de jours d'absence pour le fonctionnement des instances statutaires des organismes créés par les organisations syndicales nationales (AREPOS, CPLOS, UNGLOS, ...)	0
		

Date :

Mise en oeuvre du  
protocole d'accord sur  
l'exercice du droit syndical

Année civile :

## Exercice du mandat syndical au plan local (Titre 2 du protocole d'accord du 1er février 2008)

*Notice d'utilisation : la saisie se fait dans les cases jaunes.*

*Ce document est à renvoyer à l'UCANSS, par messagerie : [droitsyndical@ucanss.fr](mailto:droitsyndical@ucanss.fr)*

[CLIQUEZ ici pour revenir au MENU](#)

		Crédit annuel consommé Nb de jours de participation à des congrès	Crédit annuel consommé Nb de jours de délais de route
Art. 8.23		0	0
		<b>SPECIMEN</b>	

Date :

Mise en oeuvre du  
protocole d'accord sur  
l'exercice du droit syndical

Année civile :

## Exercice du mandat syndical au plan local (Titre 2 du protocole d'accord du 1er février 2008)

*Notice d'utilisation : la saisie se fait dans les cases jaunes.*

*Ce document est à renvoyer à l'UCANSS, par messagerie : [droitsyndical@ucanss.fr](mailto:droitsyndical@ucanss.fr)*

[CLIQUEZ ici pour revenir au MENU](#)

		Crédit annuel consommable	Crédit annuel consommé	Crédit annuel restant
<b>Art. 8.32</b>	<b>Crédit d'heures conventionnel supplémentaire des délégués syndicaux</b>	0	0	0
		<b>SPECIMEN</b>		